

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SA9617

**CONFERENCE DES MINISTRES DES SPORT
DE L'UNION AFRICAINE (CAMS5)
CINQUIEME SESSION
22-26 JUILLET 2013
ABIDJAN (COTE-D'IVOIRE)**

CAMS/Exp/4(V)

***THEME: " UTILISER LE SPORT COMME FACTEUR DE REALISATION DES
PROGRAMMES NATIONAUX DE DEVELOPPEMENT"***

**RAPPORT DE L'ATELIER DE PLANIFICATION DES REGIONS DE
DEVELOPPEMENT DU SPORT, DE L'ACNOA (ASSOCIATION DES
COMITES OLYMPIQUES NATIONAUX D'AFRIQUE), DE L'AASC
(ASSOCIATION DES CONFEDERATIONS SPORTIVES AFRICAINES),
D'AWISA (ASSOCIATION DES FEMMES AFRICAINES
DANS LE SPORT) ET DE L'APC
22-23 NOVEMBRE 2012
GABORONE (BOTSWANA)**

OBJECTIF GLOBAL DE L'ATELIER

1. Elaborer un plan d'action harmonisé et consolidé pour la mise en œuvre effective de la nouvelle Architecture du sport en Afrique; élaborer une stratégie d'adaptation, y compris les rôles et les responsabilités des différentes zones de développement du sport, de l'ACNOA, de l'AASCA, d'AWISA, de l'APC ainsi que d'autres membres du mouvement sportif africain ; réorganiser et renforcer les régions de développement du sport afin de leur permettre de contribuer d'une manière efficace non seulement au développement du sport mais également au développement du continent par le biais du sport.
2. Réfléchir sur la piètre performance des pays africains aux Jeux olympiques de Londres de juillet 2012 et dans d'autres rencontres sportives internationales, et formuler des recommandations pour l'avenir.
3. Renforcer l'intégration dans les politiques nationales des Etats membres des stratégies et politiques de sport pour les initiatives de développement et de paix.

CADRE GENERAL:

4. La quatrième session de la Conférence des ministres des sports de l'Union africaine (CAMS4) tenue du 17 au 21 octobre 2011 a adopté le rapport de la Commission SUR la mise en place de la nouvelle Architecture du sport en Afrique, et sur la dissolution du Conseil supérieur du sport en Afrique (CSA), avec l'intégration des fonctions du CSA dans l'Union africaine. Le rapport a été approuvé par le Conseil exécutif de janvier 2012 (Doc.EX.CL/680 (XX)).
5. Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif, la Commission de l'UA a organisé un atelier de planification des régions de développement du sport, à Gaborone (Botswana) les 22 et 23 novembre 2012. Les objectifs de l'Atelier étaient les suivants :
 - élaborer un plan d'action harmonisé et consolidé pour la mise en œuvre effective de la nouvelle Architecture du sport en Afrique; élaborer une stratégie d'adaptation, y compris les rôles et les responsabilités des zones de développement du sport, de l'ACNOA, de l'AASC, de l'AWISA, de l'APC, et d'autres membres du mouvement sportif africain;
 - réorganiser et renforcer les capacités des régions de développement du sport afin de leur permettre de contribuer de manière efficace non seulement au développement du sport mais également au développement du continent par le biais du sport ;
 - réfléchir sur les causes de la piètre performance des pays africains aux Jeux olympiques de Londres de juillet 2012 et dans d'autres rencontres sportives internationales et faire des recommandations appropriées;
 - renforcer l'intégration, dans les politiques des Etats membres et des régions de développement du sport, des stratégies et politiques de sport pour le développement et la paix.

RECOMMANDATIONS:

1. Les sept zones du CSA devraient être réorganisées en 5 régions de développement du sport conformément aux régions géographiques de l'UA, indiquées dans la nouvelle Architecture du sport.
2. Il devrait être une obligation à toutes les régions de développement du sport d'organiser des Jeux régionaux et la participation à ces Jeux régionaux devrait être une condition pour participer aux Jeux africains. Une telle obligation participe de l'effort de renforcement et de revitalisation des régions de sport et de sensibilisation accrue des Etats membres aux activités de leur région de sport.
3. La Commission devrait être invitée à mettre au point un outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du cadre stratégique pour le développement du sport par les Etats membres et à faire une évaluation à mi-parcours en 2013, tel que prévu dans le cadre stratégique.
4. Dans le cadre de la revitalisation des zones de développement du sport, les zones de développement du sport reconstituées devraient être rebaptisées régions de développement du sport de l'UA ; et chaque région devrait disposer d'un secrétariat et devrait organiser des réunions régionales au niveau ministériel et au niveau des experts pour donner des orientations en matière de politiques de sports dans la région. Il devrait également y avoir une synergie entre la région de développement du sport et la Communauté économique régionale (CER) de la région.
5. La Commission de l'UA devrait mobiliser et encourager les régions de développement du sport à élaborer des plans stratégiques qui intègrent non seulement le développement du sport mais également le développement par le biais des initiatives sportives, afin de faciliter la mise en œuvre de la nouvelle Architecture du sport en Afrique. Les régions de développement du sport doivent être également encouragées à mobiliser leurs Etats membres pour élaborer ou revoir les politiques et stratégies nationales de sport.
6. La région de développement du sport de la Zone 6 devrait être invitée à faire une communication sur les résultats positifs de la zone à la cinquième Conférence des ministres des sports prévue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2013.
7. La Commission est chargée de faciliter la convocation d'une réunion des régions de développement du sport où certains Etats membres ont une double appartenance selon l'ancienne configuration, en marge de la cinquième conférence des ministres des sports prévue en Côte-d'Ivoire, en vue d'assurer la synergie et l'harmonisation dans la mise en œuvre des activités au sein des régions.
8. L'AASC et la Confédération continentale devraient prendre des mesures pour faire aussi des Jeux africains des Jeux de qualification pour les Jeux olympiques.
9. L'ACNOA et les NOC (Comités olympiques nationaux) devraient soutenir les régions de développement du sport en matière de développement du sport de masse et de renforcement des capacités.

10. Il est également nécessaire d'impliquer les autres acteurs du développement dans l'élaboration des politiques de sport.

11. Un calendrier harmonisé des événements sportifs devrait être établi et respecté afin d'éviter le double emploi et les chevauchements des dates des rencontres sportives, et une trop grande sollicitation des gouvernements et des athlètes.

12. La mise en œuvre des décisions antérieures sur le pourcentage minimum (20%) de femmes et de personnes vivant avec un handicap devrait être assurée dans toutes les structures de gestion du sport.

13. Un symposium de la Commission de l'UA, des Etats membres, de l'ACNOA, de l'AASC et des membres du mouvement sportif africain, devrait être organisé en marge de la cinquième session de la Conférence des ministres des sports de l'Union Africaine prévue en Côte-d'Ivoire, pour discuter des mesures pour corriger et améliorer la performance des pays africains aux Jeux olympiques.

14. Les régions de développement du sport, l'ACNOA et l'AASC devraient collaborer dans toutes les questions de développement du sport et de développement par le biais du sport, y compris en matière de bourses à accorder aux athlètes africains.

15. Les Etats membres, l'ACNOA et l'AASC devraient recruter des experts-conseils (consultants) pour faciliter la planification systématique en ce qui concerne l'identification des talents, l'encadrement, le développement et la préparation des athlètes aux compétitions de haut niveau car l'inexistence de ce processus a contribué à la mauvaise performance des pays africains aux Jeux olympiques. (Les recherches sur les sports de haut niveau ont montré qu'il faudrait au minimum 10 années pour identifier des talents, les encadrer, les développer et les préparer pour remporter une Médaille d'or).

ACTIONS DE SUIVI (ET RESPONSABILITES DES PARTIES)

16. La Commission de l'UA devrait apporter son soutien aux régions de développement du sport et s'assurer qu'elles organisent les Jeux régionaux et que la participation aux Jeux régionaux soit une condition pour la participation aux Jeux africains.

17. La Commission de l'UA devrait mettre au point un outil de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du cadre stratégique pour le développement du sport par les Etats membres et devrait faire une évaluation à mi-parcours en 2013, tel que prévu dans le cadre stratégique.

18. La Commission de l'UA devrait mobiliser et encourager les régions de développement du sport à élaborer des plans stratégiques qui intègrent non seulement le développement du sport mais également le développement par le biais des initiatives sportives, afin de faciliter la mise en œuvre de la nouvelle Architecture du sport en Afrique. Les régions de développement du sport doivent être également encouragées à mobiliser leurs Etats membres pour élaborer ou revoir les politiques et stratégies nationales de sport.

19. La région de développement du sport de la Zone 6 devrait être invitée à faire une communication sur les résultats positifs de la zone à la cinquième Conférence des ministres des sports prévue à Abidjan (Côte-d'Ivoire) en juillet 2013.

20. La Commission est chargée de faciliter la convocation d'une réunion des régions de développement du sport où certains Etats membres ont une double appartenance selon l'ancienne configuration, en marge de la cinquième Conférence des ministres des sports prévue en Côte-d'Ivoire, en vue d'assurer la synergie et l'harmonisation dans la mise en œuvre des activités au sein des régions.

21. L'AASC et la Confédération continentale devraient prendre des mesures pour faire aussi des Jeux africains des Jeux de qualification pour les Jeux olympiques.